

# CERTIFICAT DE SPECIALISATION

## option APICULTURE

Période de formation : de Février à Septembre 2019

Durée de la formation : 900 heures

### Objectifs de la formation

Le titulaire du certificat de spécialisation gère un cheptel d'abeilles et conduit des ruchers : il est apte à établir un plan d'élevage, installer les ruches, suivre l'évolution des essaims, en assurer la surveillance, les soins et traitements sanitaires éventuels. Il réalise les opérations d'élevage : choix du matériel, sélection des colonies, apport d'alimentation.

Il produit du miel, depuis la récolte jusqu'au conditionnement, stockage et parfois vente.

Il entretient matériels et équipements et veille au tri et à la collecte des déchets conformément à la réglementation en vigueur.



### Contenu de la formation

#### Modules professionnels

- ❖ **UC 1-** Réaliser la conduite des colonies
  - Plan de production
  - Suivi et intervention sur les ruches
- ❖ **UC 2-** Réaliser la multiplication des colonies
  - Opérations liées à la production d'essaims
  - Opérations liées à l'élevage de reines
- ❖ **UC 3-** Mettre en œuvre la récolte et le conditionnement des produits apicoles
  - Organisation de la récolte des produits
  - Réalisation des opérations de conditionnement et de stockage

### Evaluation de la formation

- ❖ Examen théorique et pratique tout au long de la formation



AREP 56 – Site KERPLOUZ LASALLE

Route du Bono – BP 40417 – 56404 AURAY CEDEX

Tél : 02 97 24 34 46 ● Fax : 02 97 24 34 41 ● E-mail : [site.kerplouz@arep56.fr](mailto:site.kerplouz@arep56.fr)

## Modalités pratiques

<b>Conditions d'accès</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etre titulaire d'un diplôme Brevet Professionnel (BP), Bac Professionnel ou Brevet de Technicien Supérieur (BTS) secteur production agricole</li> <li>▪ D'autres candidats peuvent être admis sur décision prise par le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)</li> </ul>
<b>Recrutement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Information collective</li> <li>▪ Entretien individuel</li> <li>▪ Etude du dossier de candidature</li> </ul>
<b>Durée en Centre de Formation et en entreprise</b>	<p style="text-align: center;"><b>420 heures en Centre de Formation</b>  <b>480 heures en Entreprise</b>  Formation du 15 février 2019 au 18 septembre 2019</p>
<b>Individualisation</b>	<p>Des modules de formation peuvent être proposés à titre individuel (spécialisation)  Pour toute information, prendre contact avec le Centre de Formation</p>
<b>Lieu de formation</b>	<p style="text-align: center;">Centre de Formation KERPLOUZ LASALLE AURAY  (Rucher école sur site)</p>
<b>Validation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Evaluation en Unités Capitalisables (UC)</li> <li>▪ Attestation individuelle de fin de formation</li> <li>▪ Présentation au <b>Certificat de Spécialisation option Apiculture</b></li> </ul>
<b>Prise en charge</b>	<p>La formation est financée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la REGION Bretagne</li> <li>- le POLE EMPLOI</li> <li>- OPCO (Opérateur de Compétences) – CPF</li> </ul>
<b>Renseignements</b>	<p style="text-align: center;"><b>Téléphone : 02 97 24 34 46</b>  <b>Adresse mail : <a href="mailto:site.kerplouz@arep56.fr">site.kerplouz@arep56.fr</a></b></p>

